

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.1 Date: 01.09.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit**
Désignation Commerciale PLH-1
Nom Chimique Mélange
N° CAS Mélange
N° EINECS Mélange
No. D'Enregistrement d'REACH Aucun attribué.
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisation Identifiée Mesures de Photostress®.
Utilisations Déconseillées Rien de connu.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
Identification de la société
VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD
Stroudley Road
Basingstoke
Hampshire
Royaume-Uni
RG24 8FW
Téléphone +44 (0) 1256 462131
Fax +44 (0) 1256 471441
Email (personne compétente) mm.uk@vishaypg.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence** (00-1) 703-527-3887
CHEMTREC

2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**
2.1.1 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)
Acute Tox. 3; H301
Acute Tox. 3; H311
Skin Corr. 1B; H314
Skin Sens. 1; H317
Acute Tox. 2; H330
STOT SE 3; H335
Muta. 2; H341
Aquatic Acute 1; H400
Aquatic Chronic 1; H410
- 2.2 Éléments d'étiquetage**
Désignation Commerciale PLH-1
Pictogramme(s) de Danger

Mention(s) d'Avvertissement DANGER
Contient: 2,2'-Iminodi(ethylamine) et M-Phenylenediamine.
Mention(s) de Danger
H301: Toxique en cas d'ingestion.
H311: Toxique par contact cutané.
H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H330: Mortel par inhalation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.1 Date: 01.09.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

Conseil(s) de Prudence

H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3 Autres dangers

Aucun

3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances Non applicable.

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Classification des dangers
2,2'-Iminodi(ethylamine)	50	111-40-0	203-865-4	Aucun attribué	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 Acute Tox. 2; H330 STOT SE 3; H335
M-Phenylenediamine	50	108-45-2	203-584-7	Aucun attribué	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H311 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319 Acute Tox. 3; H331 Muta. 2; H341 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le chapitre 16.

4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

Ne pas respirer les vapeurs. Porter un vêtement de protection approprié. Porter un appareil respiratoire approprié si une exposition à des niveaux élevés de

Révision: 2.1 Date: 01.09.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

Inhalation	produit est probable. Ne pas pratiquer une réanimation par bouche-à-bouche. Éviter tout contact. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir les voies aériennes ouvertes. Desserrer les vêtements serrés tels que le col, la cravate ou la ceinture. Si la respiration est laborieuse, de l'oxygène doit être administrée par du personnel qualifié. Si la victime ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Contact avec la Peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Produit brûlant / en fusion: La matière fondue peut provoquer de graves brûlures. NE PAS essayer d'enlever le matière fondu de la peau. Refroidir rapidement avec de l'eau.
Contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Un traitement auprès d'un ophtalmologue dû à une brûlure caustique éventuelle des yeux peut s'avérer nécessaire.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau à la victime. Ne pas induire de vomissement sauf sur recommandation d'un médecin. L'aspiration du vomi peut entraîner des lésions pulmonaires. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Toxique par ingestion ou par contact cutané. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée. En raison de propriétés irritantes, l'inhalation peut entraîner des brûlures/ulcérations de la bouche, de l'estomac et des voies gastro-intestinales inférieures avec sténose. Mortel par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. M-Phenylenediamine (CAS# 108-45-2): Une surexposition sévère peut provoquer un œdème facial, pharyngé et parfois laryngé. En cas de détresse respiratoire aiguë, le décès peut être rapide.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Traiter symptomatiquement. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Si un lavage est effectué, suggérer un contrôle endotrachéal/œsophagien. EN CAS D'INHALATION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Obtenir une consultation rapidement, de préférence auprès d'un ophtalmologue. Les brûlures chimiques aux yeux peuvent nécessiter une irrigation plus longue. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: La matière fondue peut provoquer de graves brûlures. NE PAS essayer d'enlever le matière fondu de la peau. Refroidir rapidement avec de l'eau. Les symptômes respiratoires, notamment l'œdème pulmonaire, peuvent être retardés. Les personnes étant exposées de façon significative doivent être placées en observation pendant 24 à 48 heures pour détecter d'éventuels signes de détresse respiratoire.

5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés

Ceux appropriés pour contenir l'incendie. Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie. Ne pas diriger un jet d'eau plein ou de la mousse vers des bassins chauds sujets à un incendie, cela peut entraîner la propagation et l'intensification de l'incendie.

Révision: 2.1 Date: 01.09.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: Oxydes d'azote, Monoxyde de carbone et Dioxyde de carbone.
- 5.3 Conseils aux pompiers** Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Évacuer la zone. Se tenir du côté du vent. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Porter un équipement de respiration approprié. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas jeter l'eau de rinçage à l'égout. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** S'assurer du port d'une protection individuelle totale (y compris protection respiratoire) pendant l'enlèvement des déversements. Produit brûlant / en fusion: Contenir les déversements. Attendre que le produit se refroidisse et/ou se solidifie avant de le ramasser. Éviter la production de poussières. Transférer dans un conteneur pour élimination. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Laver le site de déversement avec de l'eau et un détergent. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux.
- 6.4 Référence à d'autres sections** Voir Rubrique: 8, 13

7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Protéger de l'humidité. Éviter surchauffage.
- 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités** Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Les récipients ouverts doivent être correctement refermés et stockés en position verticale. Protéger de l'humidité.
- Température de stockage: Ambiante.
Temps limite de stockage: Stable dans les conditions normales.
Matières incompatibles: Conserver à l'écart des: Agents de nitrosation, bases puissantes, Acides, Agents oxydants forts, Cuivre (Laiton, alliage de cuivre et Bronze) et Amines. Ne pas utiliser le nitrite de sodium ou d'autres agents nitrosants dans les formulations contenant ce produit. Des nitrosamines suspectées cancérigènes pourraient se former.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Mesures de Photostress®.

8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle**
8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m ³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m ³)	Remarque
2,2'-Iminodi(éthylamine)	111-40-0	1	4	-	-	INRS (ED 984)

Remarque: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED)

Révision: 2.1 Date: 01.09.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

984).

8.1.2	Valeur limite biologique	Non fixé.
8.1.3	PNECs et DNELs	Non fixé.
8.2	Contrôles de l'exposition	
8.2.1	Contrôles techniques appropriés	Assurer une ventilation adéquate ou utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Faire en sorte que les systèmes de rinçage oculaire et les douches de sécurité se trouvent à proximité du lieu de travail.
8.2.2	Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)	Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Les vêtements contaminés devront être blanchis avant de les réutiliser. Les articles en cuir contaminés doivent être mis à part (par exemple chaussures). Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.
	Protection des yeux/du visage 	Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).
	Protection de la peau 	Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. Recommandés: Caoutchouc butyle ou Néoprène. Produit brûlant / en fusion: Porter des gants isolants EN407 (chaleur).
	Protection respiratoire 	Protection de corps: Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.
	Dangers thermiques	Travailler dans des zones de travail bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire adéquate. Système(s) ouvert(s): Porter une protection respiratoire appropriée. Recommandés: Utiliser un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air parfaitement ajusté et conforme à la norme applicable. En cas de concentrations aérogènes élevées, équipez-vous d'une protection respiratoire à surpression adéquate. Non applicable.
8.2.3	Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement.

9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Brun foncé liquide
Odeur	Légère odeur d'ammoniac.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non fixé.
Point de fusion/point de congélation	Non fixé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	199°C
Point d'éclair	101°C [Closed cup/Coupe fermée]
Taux d'Evaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable - Liquide.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.1 Date: 01.09.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

11.2 Autres informations Aucun.

12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité Aquatic Acute 1: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Estimation Mélange CL50 < 1 mg/l (Poissons)

12.2 Persistance et dégradabilité Une partie des composants sont peu biodégradables.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol Le produit devrait être modérément mobile dans le sol. (Partiellement soluble dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes Rien de connu.

13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets Ne pas jeter l'eau de rinçage à l'égout. Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. Les récipients de cette substance peuvent être dangereux une fois vides car ils contiennent des résidus de produit. Déposer les déchets dans un centre de collecte agréé.

13.2 Autres informations Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU ADR/RID / IMDG / IATA
UN 2927

14.2 Nom d'expédition des Nations unies TOXIC LIQUID, CORROSIVE, ORGANIC, N.O.S. (2,2'-Iminodi(ethylamine))

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 6.1 + 8

14.4 Groupe d'emballage II

14.5 Dangers pour l'environnement Classé comme Polluant Marin./Substance dangereuse pour l'environnement.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Voir Rubrique: 2

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

14.8 Renseignements supplémentaires Aucun

15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Règlements de l'UE
Substance(s) extrêmement préoccupante Aucun.
Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation Aucun.

15.1.2 Règlements nationaux
Wassergefährdungsklasse (Allemagne) Classe de danger pour l'eau 2

15.2 Évaluation de la sécurité chimique Non disponible.

16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

References: Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Classification(s) harmonisée(s) pour 2,2'-iminodiethylamine (CAS# 111-40-0) et M-Phenylenediamine (CAS# 108-45-2). Enregistrement(s) ECHA pré-existant 2,2'-iminodiethylamine (CAS# 111-40-0) et M-Phenylenediamine (CAS# 108-45-2).

Classification UE: Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) &

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.1 Date: 01.09.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishayppg.com

2015/830.

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Acute Tox. 3; H301	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange
Acute Tox. 3; H311	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange
Skin Corr. 1B; H314	Calcul du seuil
Skin Sens. 1; H317	Calcul du seuil
Acute Tox. 2; H330	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange
STOT SE 3; H335	Calcul du seuil
Muta. 2; H341	Calcul du seuil
Aquatic Acute 1; H400	Calcul récapitulatif
Aquatic Chronic 1; H410	Calcul récapitulatif

LÉGENDE

LTEL: Limite d'exposition prolongée

STEL: Limite d'exposition (15 min)

DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)

PNEC: Concentration prévisible sans effet (PNEC)

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable

Mention(s) de Danger

H301: Toxique en cas d'ingestion.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H311: Toxique par contact cutané.

H312: Nocif par contact cutané.

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H330: Mortel par inhalation.

H311: Toxique par contact cutané.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.